



Citis fonction publique territoriale

Par Cat68800Ms

Bonjour

Je suis actuellement en congé longue durée suite à un harcèlement
Je dois reprendre en février mais mon psychiatre et mon médecin estiment que je ne suis pas encore guérie.

J'ai cherché sur internet comment m'en sortir et j'ai découvert le citis.
J'ai fait une demande à mon employeur qui l'a refusé sous prétexte que j'avais 48h pour faire la demande à partir du moment où il est signalé que je subis un harcèlement moral.
J'avais moi de mon côté lu que c'était deux ans.
Je n'ai personne pour m'épauler dans ce combat aussi si quelqu'un peut me renseigner ce serait une grande aide.
Merci

Par StephaneB

Bonjour

Votre employeur confond le CITIS pour accident (48 heures) à celui pour maladie professionnelle (2 ans)

Allez sur
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33252/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest1=0&quest2=1&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33252/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest1=0&quest2=1&quest=[/url] et dépliez le formulaire

Ensuite, allez lire
[url=https://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/accidents-travail-maladies-professionnelles.html]https://www.inrs.fr/risques/psychosociaux/accidents-travail-maladies-professionnelles.html[/url]

Je suis surpris que vous n'ayez pas évoqué les RPS avec des syndicats pour qu'ils vous défendent.

Vous avez subi un harcèlement moral, mais avez vous des preuves ?
Quand avez vous signalé le harcèlement moral ?

Par Cat68800Ms

Bonjour

Merci beaucoup pour votre retour
Quand je me suis tournée vers les syndicats en mairie il m'a été répondu qu'ils ne pouvaient rien faire
J'ai donc écrit un courrier à mon employeur fin 2018 pour lui faire part de la situation qui durait depuis 5 ans
il en a résulté une réunion avec mon harceleur, le maire et ma chef de service et la dame des rh où je me suis fait descendre
la réunion à été conclue par le maire qd mon harceleur a dit qu'il enterrait la hache de guerre
Mon harceleur s'est vengé de la réunion la semaine d'après et j'ai craqué le 15 février, je me suis écroulée au travail devant tous les mails de mon harceleur disant en copie à tous les chefs de service à quel point j'étais nulle.
je suis depuis en congé longue maladie et je suis censée reprendre en février mais ma psychiatre estime que je ne suis pas apte à reprendre. D'où la demande de citis

Par StephaneB

Mais avez vous ces mails ? Avez vous la preuve que l'employeur a bien reçu votre courrier ? Avez vous un compte

rendu de la réunion ?

N'avez vous pas pensé à changer d'air ? Ce serait la meilleure solution à mon avis.

Dans les cas de harcèlement, c'est à la personne incriminée de démontrer qu'elle n'en a pas pratiqué, pas à la victime.
Avez vous déposé plainte contre cette personne ?

Par Cat68800Ms

Non mais j'ai d'autres exemples flagrants.

non je n'ai pas porté plainte et à 50 ans mère célibataire avec une enfant à l'université je n'ai pas la possibilité ni les moyens de voir ailleurs